

AUTOUR DE NOS ETANGS

BULLETIN



MUNICIPAL

ARTHUN 2014



ARTHUN AVANT



ARTHUN MAINTENANT



Chers administrés,

C'est avec un grand plaisir que je reprends la plume pour écrire ce mot du maire, au nom d'une nouvelle équipe municipale, bien décidée à servir la commune.

« AUTOUR DE NOS ETANGS 2014 » va vous permettre de découvrir l'organisation du conseil municipal. Chacun s'est positionné au sein des commissions et délégations suivant ses compétences ou ses affinités afin de travailler au mieux de l'intérêt général.

Vous trouverez également comme chaque année un point sur les finances communales, la partie historique de la commune, la vie associative. Je remercie tous les rédacteurs d'articles qu'ils soient membres de l'équipe municipale, bénévoles ou présidents d'associations. Je remercie également les entreprises qui grâce à leur apport publicitaire permettent une diminution significative du coût de fonctionnement du bulletin municipal.

Les travaux d'aménagement de la traversée du bourg sont terminés et ils concourent à l'embellissement de notre commune. L'aménagement de trottoirs aux normes, de la place de l'ancienne Gare ainsi que l'implantation de passages piétons adaptée permettent un accès sécurisé pour les enfants qui vont à l'école ainsi que pour les parents qui les accompagnent.

Quelques administrés s'étonnent de l'absence d'un abribus pour les enfants sous la mairie. Ce n'est pas un oubli. Par ses dimensions, l'abribus proposé par le conseil général cachait la visibilité aux automobilistes. J'ai reformulé une demande auprès du service des transports du conseil général pour en avoir un plus petit. Je suis en attente de la réponse.

Ces travaux d'aménagement constituent la fin de notre contrat communal simplifié (COCS) signé avec le conseil général en octobre 2011, sous le conseil municipal précédent et permettant de bénéficier de subventions importantes. La procédure initiale des contrats impose une année de carence une fois le contrat achevé pour pouvoir en signer un second. Toutefois, la priorité est actuellement donnée aux communes qui n'ont pas encore contractualisé. Les communes éligibles n'ayant pas toutes signé de premier contrat, les demandes de second contrat sont donc actuellement mises en attente.

La réforme des collectivités territoriales annoncée par notre gouvernement se met en place. Un groupe de travail au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée étudie le regroupement avec une ou plusieurs communautés de communes. La baisse des dotations attribuées à chaque commune à partir de 2015 ne sera pas sans conséquence et va encourager la création de communes nouvelles avec des incitations financières à la clé.

En attendant la mise en place de cette centralisation, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2015.

Josiane BALDINI, Maire

A l'occasion des vœux, un vin d'honneur est offert par l'ensemble du conseil municipal le dimanche 4 janvier 2015 à partir de 11 h à la Salle des Fêtes



Maire et Adjoints

Josiane BALDINI
Claude CHENOT
Jean Gérard MERLE
Vincent VERNIN

Maire
1^{er} Adjoint
2^{ème} Adjoint
3^{ème} Adjoint

Conseillers Municipaux

Alain BILLET
Annie BILLET
Joël FLACHAT
Corinne FRANC
Jean Claude GARDE
Jean Baptiste MERLE

Chantal PIGNARD BOURGEY
Marie Thérèse RAJOT
Sébastien SASSOLAS (Absent lors de la photo)
Marie Claude THEVENET
Marie Thérèse THEVENET

Délégation Adjoints

Claude CHENOT
Jean Gérard MERLE
Vincent VERNIN

Urbanisme – Employé Communal
Voirie – Assainissement – Cimetière
Ecole – Référent environnement à la communauté de communes

Délégués Communauté de Communes

<i>Titulaire</i> : Josiane BALDINI	<i>Suppléant sans pouvoir de vote</i> : Claude CHENOT
CCAS : Le maire, Josiane BALDINI, présidente Corinne FRANC, Chantal PIGNARD BOURGEY, Marie Thérèse RAJOT, Marie Thérèse THEVENET, Geneviève GAUMON, Marie Françoise FOURNEL, Brigitte DERORY, Chantal TOUNSI SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FOREZ : 1 <i>Titulaire</i> : Jean Claude GARDE 1 <i>Suppléant</i> : Annie BILLET SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL) : 1 <i>Titulaire</i> : Jean Gérard MERLE 1 <i>Suppléant</i> : Sébastien SASSOLAS COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : <i>Le maire + 3 Titulaires</i> : Jean Claude GARDE, Jean Gérard MERLE, Marie Thérèse RAJOT 3 <i>Suppléants</i> : Annie BILLET, Jean Baptiste MERLE, Sébastien SASSOLAS COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX : Annie BILLET, Claude CHENOT, Corinne FRANC, Jean Baptiste MERLE, Marie Thérèse THEVENET COMMISSION VOIRIE : Jean Gérard MERLE, Corinne FRANC, Sébastien SASSOLAS, Vincent VERNIN COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL : Vincent VERNIN, Marie Thérèse RAJOT, Marie Claude THEVENET, Corinne FRANC COMMISSION ENVIRONNEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : Joël FLACHAT, Vincent VERNIN COMMISSION CLETC A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : Chantal PIGNARD BOURGEY COMMISSION FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE : Alain et Annie BILLET, Claude CHENOT, Joël FLACHAT, Marie Thérèse RAJOT, Marie Claude THEVENET, Marie Thérèse THEVENET	BOMBARDE : 2 <i>Titulaires</i> : Corinne FRANC, Jean Claude GARDE 2 <i>Suppléants</i> : Jean Baptiste MERLE, Vincent VERNIN SYNDICAT DES TRANSPORTS : 1 <i>Titulaire</i> : Marie Thérèse RAJOT SPANC (Assainissement non collectif) : 1 <i>Titulaire</i> : Chantal PIGNARD BOURGEY 1 <i>Suppléant</i> : Joël FLACHAT CORRESPONDANT DEFENSE : Alain BILLET COMMISSION DES FINANCES : Annie BILLET, Claude CHENOT, Joël FLACHAT, Jean Claude GARDE, Jean Gérard MERLE, Chantal PIGNARD BOURGEY, Sébastien SASSOLAS, Marie Thérèse THEVENET COMMISSION ECOLE : Vincent VERNIN, Claude CHENOT, Chantal PIGNARD BOURGEY, Marie Claude THEVENET COMMISSION ASSAINISSEMENT : Joël FLACHAT, Jean Gérard MERLE, Chantal PIGNARD BOURGEY COMMISSION CIMETIERE : Alain BILLET, Joël FLACHAT, Jean Baptiste MERLE, Jean Gérard MERLE COMMISSION FOURRIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : 1 <i>Titulaire</i> : Marie Claude THEVENET 1 <i>Suppléant</i> : Alain BILLET

EMPRUNTS

Date début	Date fin	Capital emprunté	Motif	Remboursement Annuel
2001	2014	10 353.66	Eclairage public	1035.37
2002	2014	11 800.00	Salle des Fêtes	1266.04
2011	2023	20 000.00	Tracteur	2071.52
2012	2032	100 000.00	Travaux école-mairie	8306.57
Total emprunts budget commune		142 153.66	Total annuel	12 679.50
2002	2014	18 000.00	Assainissement	1931.24
Total emprunt budget assainissement		18 000.00	Total annuel	1931.24

L'encours de la dette est de **220€/habitant** alors qu'il représente **612€/habitant** pour les communes de la même strate dans le département. Cet encours représente près de 3 ans de CAF. **Aucun emprunt n'a été contracté pour l'aménagement de la traversée du bourg.**



TRAVAUX 2014

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG (avec Frais d'Etude)	291 888,12
Subventions à percevoir	
Conseil Général	130 688,00
DETR (Subvention de l'état)	51 113,00
Enveloppe Parlementaire madame Cécile CUKIERMAN	10 000,00
Total des subventions	191 801,00
Récupération de TVA (15,761 %)	46 004,00
Total à déduire	237 805,00
Reste à charge de la commune (travaux financés sans emprunt)	54 083,00
VOIRIE 2014	94 000,00
Subvention Conseil Général	34 196,00
Récupération de TVA (15,761 %)	14 815.34
Total à déduire	49 011.34
Reste à charge de la commune (travaux financés sans emprunt)	44 988.66

BUDGET ASSAINISSEMENT 2014



	RECETTES		DEPENSES	
Fonctionnement	Excédent Antérieur Reporté	58 163,45	Charges à caractère général	50 054,17
	Opération d'ordre entre sections	300,00	Redevance Agence de l'Eau	4 463,00
	Redevance assainissement collectif	17 000,00	Virement à la section investissement	20 000,00
	Redevance modernisation de l'eau	3 000,00	Dotation aux amortissements	1 488,14
	Remboursement de frais	30,00	Créances admises en non valeur	1 187,00
			Intérêts réglés à l'échéance	51,14
			Titres annulés	1250,00
	Total	78 493 ,45	Total	78 493,45
Investissement	RECETTES		DEPENSES	
	Virement section de fonctionnement	20 000,00	Solde d'exécution investissem. reporté	12 257,70
	Opération d'ordre entre section	1 488,14	Opération d'ordre entre sections	300,00
	Dotation fonds divers réserves	26 627,00	Emprunts et dettes assimilés	1 880,10
	Subventions d'investissement	40 000,00	Immobilisations incorporelles	50 000,00
			Immobilisations corporelles	23 677,34
	Total	88 115,14	Total	88 115,14

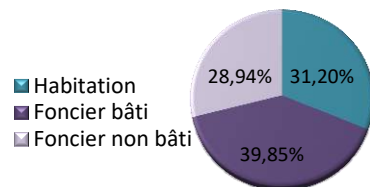


BUDGET COMMUNAL 2014

Fonctionnement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent Antérieur Reporté	90 827,14	Charges à caractère général	72 000,00
	Atténuation de charges	6 180,00	Charges de personnel	92 389,70
	Produit des services	1 950,00	Atténuation de produits	2 948,00
	Impôts et taxes	122 722,00	Dépenses imprévues de fonctionnem.	17 361,00
	Dotations et participations	85 828,00	Virement à la section investissement	56 735,72
	Autres produits de gestion courante	5 750,00	Autres charges de gestion courante	65 266,00
	Produits financiers	0,65	Charges financières	6107,37
			Charges exceptionnelles	450,00
	Total	313 257,79	Total	313 257,79
Investissement	RECETTES		DEPENSES	
	Virement section de fonctionnement	56 735,72	Solde d'exécution investissem. reporté	42 106,99
	Dotation fonds divers réserves	53 100,00	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00
	Subventions d'investissement	428 659,04	Remboursement d'emprunts	6 572,13
			Immobilisations incorporelles	20 000,00
			Subventions d'équipement versées	39 000,00
			Immobilisations corporelles	41 721,88
			Immobilisations en cours	369 093,76
	Total	538 494,76	Total	538 494,76

TAXES LOCALES 2014

Taxes	Taux			Bases Estimées	Produits
	2012	2013	2014		
Habitation	5,00	5,08	5,13	677 100	34 735
Foncière (bâti)	10,54	10,70	10,80	410 800	44 366
Foncière (non bâti)	41,55	42,17	42,17	76 400	32 218
Evolution des taux		1 %	1 %	1 164 300	111 319



BUDGET CCAS 2014

Fonctionnement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent Antérieur Reporté	1 814,78	Repas et colis des anciens	2 474,78
	Subvention de la commune	1 000,00	Cotisation URSSAF	90,00
			Autres charges exceptionnelles	250,00
	Total	2 814,78	Total	2 814,78



Depuis la rentrée 2014, tous les élèves du RPI Arthun-Bussy Albieux-Saint Sixte bénéficient des nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus régulier.

Cette nouvelle organisation a demandé un temps de concertation entre les trois communes afin de déterminer les créneaux horaires des nouvelles activités périscolaires. Les élèves terminent l'école à 15 h 45 et les activités se déroulent tous les jours de 15 h 45 à 16 h 30.



Ces activités ne sont pas obligatoires (les enfants peuvent quitter l'école à 15 h 45).

Sur notre commune, Marie Claude THEVENET, conseillère municipale et professeur honoraire donne bénévolement quelques notions d'anglais aux élèves de CP et CE1, Caroline BARBAS (Le Petit Conservatoire Forézien) commence à inculquer la musique et enfin Valérie LUMINIER, employée communale, surveille les devoirs et pratiques différentes activités avec les enfants (travail manuel, peinture...)



Le planning des nouvelles activités périscolaires se déroule ainsi :

Lundi : Garderie	Mardi : Anglais ou garderie	Jeudi : Musique par groupe	Vendredi : Anglais ou activités manuelles
---------------------	--------------------------------	-------------------------------	--

Ces activités restent ouvertes à toutes les personnes qui auraient envie de s'investir avec les enfants.

BALLET

informatique

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Tél/Fax : 04 77 24 22 38
 18, Place Carnot - 42130 BOEN
 Mail : balletinformatique@wanadoo.fr

FioulEXTRA
 Fioul
 Domestique
GNREXTRA
 Gazole
 Lubrifiants
 Ad Blue

Notre agence à votre service
 ZAC de Champbayard
 42130 - BOEN
Tél. 04.77.97.38.88

L'énergie est notre avenir, économisons la !

Possibilité de mensualisation de votre consommation annuelle de fioul



Permis de construire déposés après le 10 décembre 2013

Nom	Adresse	Projet
Mme PASSELEGUE Christelle	Les Trouillères	Extension habitation + garage
GAEC de la Féculerie – GIRARD	Les Trouillères	Mise aux normes + construction hangar et fosse à lisier
Mme JOLY – M. SASSOLAS	Château de Beauvoir	Piscine + local technique
M. Mme ALLIGIER Frédéric	10 Lotissement Beauvoir	Maison Individuelle
M. GRANGER Guy	Le Solat	Piscine

Infos Pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie : Lundi : 9 h 00 – 12 h 00 14 h 00 – 16 h 00
Mercredi et Vendredi : 9 h 00 – 12 h 00
Courriel : mairie.darthun@wanadoo.fr Tél: 04 77 24 60 21 Fax : 04 77 76 71 74

Salle d'Equipement Rural d'Animation

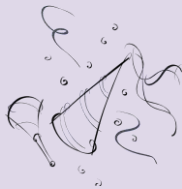
CAPACITE DE LA SALLE :

120 personnes maximum
80 personnes pour un repas avec tables et chaises

**Attestation d'assurance obligatoire
pour une location.**

TARIFS :

➤ SOIREE PRIVEE :
Habitants de la Commune, Propriétaires, Résidences
secondaires : 120 euros
Habitants hors de la Commune : 190 euros



➤ ASSOCIATIONS :

Associations de la commune : 30 euros
Associations hors commune : 120 euros
Associations caritatives : 30 euros

➤ VIN D'HONNEUR :

Privé, Société : 30 euros

CAUTION : 310 euros

Vaisselle comprise – Charges non comprises
Remise des clés : vendredi 11 heures en mairie
Retour des clés : lundi 11 heures en mairie

PLOMBIER CHAUFFAGISTE
TAVERNA THIERRY

rénovation neuf entretien
sanitaire chauffage
ramonage zingage vmc
poêles et chaudières à granulés

13 domaine de beauvoir
42130 ARTHUN

thierrytaverna@orange.fr

06-23-66-53-26

La Table à Desseins
Stéphanie Venet
Dessinatrice

PERMIS DE CONSTRUIRE
DECORATION
DECLARATION DE TRAVAUX...

Vous pouvez me joindre : Lieu dit Les Trouillères 42130 ARTHUN
07 82 84 45 00 ou 04 77 24 61 70
stephanieallegre@hotmail.fr



La gestion d'un cimetière répond à des règles bien établies. Il faut pouvoir offrir des places tout en respectant la religion. Le terrain consacré à l'inhumation des morts doit être *cinq fois plus étendu* que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année. Avec une moyenne de trois décès par an, il faudrait au moins *quinze places* disponibles, et il n'y en a que *cinq* dans notre cimetière communal.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

Ces mesures vont se dérouler en deux phases :

- reprise des terrains communaux : un arrêté du maire suffit (voir arrêté page suivante). Cette reprise aura lieu au mois de février 2015. Un article est paru dans la presse et a été apposé au panneau d'affichage du cimetière.

- reprise des concessions perpétuelles très dégradées. En effet, l'entretien d'un emplacement concédé incombe exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droits. Cela devient toutefois difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu. Les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (*sauf en cas de péril constaté*).

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans le cimetière communal : des concessions visiblement abandonnées, perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons pas de contact avec les familles.

La solution consiste pour les communes à mettre en œuvre la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès-verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, la commune pourra reprendre les terrains. En début de procédure, puis durant tout son déroulement, les listes d'emplacements concernés seront consultables en mairie et au cimetière, de manière à ce que tout ayant-droit éventuel puisse être informé.

Ainsi, durant toute la durée de la procédure, chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Bien entendu, les travaux à effectuer pourront être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture, un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.

Votre équipe municipale est donc bien consciente qu'une action dans le cimetière est indispensable mais, par là même, cette action doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.

C'est pourquoi, nous souhaitons dès à présent que l'ensemble des habitants participe activement à cette mission en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles ayant déménagé, de façon à ce que tous les intéressés puissent prendre leurs dispositions.

La Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant cette procédure.

Pompes Funèbres de l'Astree
Toutes prestations 7j/7

CHAMBRE FUNÉRAIRE

- Transport de corps,
- Crémation,
- Contrats Obsèques,
- Chambre Funéraire

ZAC de Champbayard - 42130 BOEN
Tél. : 04 77 24 09 02 - Fax : 04 77 24 05 64 - E-mail : pfastree@orange.fr

MARBRERIE LAVEILLE - QUET
Caveaux Monuments dans tous granits
Tous travaux funéraires - Gravures - Réfections
Articles funéraires - Fleurs
Habilitation travaux de fossoyages n°95.42.01.10

Atelier - Bureau - Magasin - Expo :
24 chemin de Chézieux - ZA de Chézieux
42600 MONTBRISON
Tél : 04 77 76 00 54 - 04 77 58 28 48
Adresse mail : laveillequet@orange.fr
Bureau annexe : 22 bd du Vernay - 42380 ST BONNET LE CHATEAU - Tél : 04 77 50 12 66

ARRETE POUR LA REPRISE DE TERRAINS COMMUNS

Le Maire de la Commune d'Arthun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses titres I "*Police*" et II, chapitre III "*Cimetières et opérations funéraires*", de son Livre II,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2014 déposée le 06 octobre 2014 en sous-préfecture de MONTBRISON décidant de la relève systématique de toutes les sépultures en terrain commun,

Considérant qu'il y a lieu de fixer l'époque de la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire et dont le délai de réutilisation, prévu par la loi, est venu à expiration,

Considérant que le délai d'inhumation de cinq ans des corps en terrain commun situé au cimetière d'Arthun est expiré.

ARRETE

Article 1^{er} : Les sépultures en terrain non concédé situées dans le cimetière d'Arthun, des personnes inhumées antérieurement au 02 février 2010 seront reprises par la commune à partir du 02 février 2015.

Article 2 : Les familles concernées enlèveront les objets funéraires qui existent sur ces emplacements avant le 02 mai 2015.

A défaut, ils seront enlevés par les soins de la commune et mis en dépôt.

Ils pourront éventuellement être utilisés par la commune pour l'entretien ou l'amélioration du cimetière ou vendus.

Article 3 : Les familles qui désireraient faire inhumer les restes mortels dans une concession devront prendre contact immédiatement avec le service du cimetière de la mairie.

Article 4 : A défaut par les familles intéressées d'avoir fait procéder dans les conditions réglementaires, avant la date du 02 février 2015 fixée par l'article 1^{er} ci-dessus pour la reprise des terrains, à l'exhumation des restes qu'ils renferment, ces restes seront, en tant que de besoin, recueillis et ré-inhumés avec toute la décence convenable dans l'ossuaire du cimetière.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché tant aux portes de la mairie qu'à celle du cimetière ainsi qu'aux lieux habituels de l'affichage (*et publié par extrait dans un journal ou dans le bulletin municipal ; cette formalité n'est pas prescrite par la réglementation*).

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arthun le 07 octobre 2014

Josiane BALDINI



Arthun dans la tourmente de la Guerre 1914-1918

Arthun en 1914

Le début du 20^{ème} siècle était prometteur. Arthun était entré dans cette ère nouvelle. En témoigne les nouvelles constructions : mairie-école, chemin de fer, téléphone...

Arthun était un village semblable aux images d'Epinal : un maire Pierre Blanc et des conseillers élus en 1912, un curé, un couple d'instituteurs, un garde-champêtre et un cantonnier. Le bourg regroupait de nombreux commerces : 1 boulangerie, 1 buraliste, 3 épiceries, 3 cafés-auberges, 2 autres cafés, 1 café-charcutier. On trouvait aussi des artisans : tailleur d'habits, cordonniers, menuisiers, maçons, maréchal-ferrant, marchands de bestiaux. L'agriculture occupait la plus grande partie des actifs : paysans mais aussi beaucoup de journaliers. Quelques femmes exerçaient une profession : couturières, cuisinières, blanchisseuses, nourrices, cabaretières, une secrétaire, une sage-femme et même une chef de gare.

Des ouvriers allaient tous les jours à Boën dans les usines de tissage (velours). Et n'oublions pas les nombreux domestiques du château qui participaient à l'ambiance festive du dimanche où l'on dansait la Polka, après les Vêpres, dans le café-auberge sur la place de la gare.

En 1911, au recensement, le village comptait 535 habitants, loin de l'apogée de 1881 avec 668 hab. L'exode rural avait déjà fait partir des jeunes vers les grandes villes.

La mobilisation :

En ce début août 1914, Arthun a rejoint l'Histoire de France. La mobilisation, annoncée par le tocsin et les affiches, va vider le village de tous les hommes valides, âgés de 20 à 40 ans, soit environ 80 soldats. 10 conscrits qui ont eu 20 ans entre 14 et 18 partiront aussi. Un tiers des 90 mobilisés ne reviendra pas !

Puis on s'est installé dans la guerre. Début 1916, la mairie a désigné un comité d'action sociale pour le temps de guerre composé d'hommes et de femmes pour aider ceux qui en avaient besoin.

Des tickets de rationnement ont fait leur apparition (300 gr de pain par jour / hab.). Tous les ans, on répartissait les réquisitions de chevaux, de fourrage et de bétail pour le front. Les familles envoyaient des colis, de l'argent et des vêtements chauds aux soldats.

Dès le début, les premiers décès surviennent, déjà 9 de août à octobre 1914 pendant la guerre de mouvement. La suite ne fut pas meilleure : 5 morts en 1915, 10 en 1916 avec les batailles de Verdun et de la Somme, une petite accalmie en 1917, 2 morts, avec l'arrêt des attaques suicides sur le front, 2 en 1918 et 1 en 1919. Deux ont été reconnus, en 1926, Morts Pour La France des suites de la Guerre.

Les conséquences après-guerre :

On a eu un recul des terres cultivées, surtout dans la partie haute du village. Le bas (limite route Boën-Bussy) essentiellement occupé par des grands domaines, surtout ceux du château, a moins souffert.

On retrouve beaucoup de femmes en noir à cause de la tradition des habits de deuil qu'il fallait porter pendant 7 ans. Des enfants n'ont plus jamais revu leur mère ou leurs tantes habillées d'une autre façon. Les années d'après-guerre ont été marquées par une accélération de l'exode rural. En 1936, il ne reste que 390 habitants à Arthun, il faudra attendre 1962 pour repasser à 413 habitants.

Le Monument aux Morts :

Il a été inauguré le 12 mai 1921. Il comporte les 30 noms des morts entre 1914 et 1919.

Les inscriptions ont été parfois aléatoires. Des natifs d'Arthun sont oubliés. Des exemples : J. Combe et

A. Mérigneux (nés en 1885), P. et B. Ressort, deux frères, nés en 1897 et 1898. Partis en 1914 sous d'autres cieux et n'ayant plus de famille dans le village, ils ne figurent pas sur le monument.

Par contre certains sont sur plusieurs monuments. Un exemple parmi les nôtres : Francisque Michallet, né en 1886 à Lyon, avait résidé, de 1912 à 1913 chez sa grand-mère à la Garde à Arthun, puis en 1914 à Boën où il est cuisinier. Il est sur les deux monuments : Arthun et Boën. La présence de sa famille à Arthun explique cette situation.

Les omissions, ou les doublons ont plusieurs raisons :

1. La liste était faite par des associations d'anciens combattants et non par les mairies.
2. Des disparus eurent une date officielle de décès délivrée par un tribunal bien plus tard,
3. Des familles ne jugeaient pas nécessaire de faire graver leur nom...
4. D'autres insistaient pour l'inscription des leurs, ce qui explique les doublons.

Hommage à nos Soldats :

En vue du Centenaire de la Guerre 1914-1918, M Pierre DREVET, natif d'Arthun et lui aussi petit-fils de soldats morts pour la France s'est joint à moi pour rédiger un livret, reprenant l'histoire du village et de nos soldats, qui sera publié courant 2015.

Pour chacun des soldats : le nom, la date et le lieu de naissance, le Régiment, ainsi que le lieu de décès et la date.

1914 (9 soldats)

CHAFFANJON	°07/06/1892 à	17 ^e	R.I	† 88 Vosges	Raon-l'Etape	le
Gabriel	Arthun	6 ^e	R.I.	† 88 Vosges	St-Benoît-la-	25/08/1914
DURRIS Jean	°24/06/1887 à	36 ^e	C.	† 54 Meurthe-et-	Chipotte	le
MICHALLET	Arthun	36 ^e	R.I.	Moselle	Gerbéviller	26/08/1914
Francisque	°05 /08/1886 à Lyon	1 ^{er}	C.	† 54 Meurthe-et-	Gerbéviller	le
CHAFFANJON	69	21	R.I	Moselle	Etival -	30/08/1914
Joannès	°16/05/1886 à Ste	6 ^e	R.A.	† 88 Vosges	Clairefontaine	le
GOUTTE Charles	Foy St S.	21	M	† 28 Eure et Loir	Chartres	31/08/1914
Hyacinthe	°17/06/1893 à	6 ^e	R.I	† 02 Aisne	Nouvron-	le
CROZET Mathieu	Arthun	17 ^e	R.I	† 80 Somme	Vingré	12/09/1914
DURRIS Joannès-	°06/09/1886 à	12 ^e	R.I	† 05 Hautes-	Lihons	le
Claudius	Arthun		B.C.	Alpes	Embrun	18/09/1914
DURRIS Jean-	°24/11/1884 à		A			le
François	Arthun					20/09/1914
MASSARD Jean	°07/04/1880 à					le
	Arthun					25/09/1914
	°03/06/1881 à					le
	Arthun					05/10/1914

1915 (5 soldats)

DURRIS Jules	°19/12/1892 à	171 ^e	RI	† 54 Meurthe-et-	Charmois	le
DURRIS Jean-	Arthun	17 ^e	RI	Moselle	Hersin-	22/03/1915
Pierre	°02/02/1892 à	175 ^e	RI	† 59 Pas-de-	Coupigny	le
GUYOT Jean-	Arthun	39 ^e	RI	Calais	Dardanelles	17/05/1915
Pierre	° 29 /12/1885 à St	39 ^e	RI	† Turquie	Neuville-Saint-	le
LAFAY Jean	Sixte			† 59 Pas-de-	Vaast	30/05/1915
LAFAY Pierre	°29/08/1883 à			Calais	Neuville-Saint-	le
	Montbrison			† 59 Pas-de-	Vaast	03/10/1915
	°04/03/1886 à			Calais		le
	Montbrison					03/10/1915

1916 (10 soldats)

CHETARD Pierre	° 22/10/1889 à	86 ^e	RI	† 55 Meuse	Eix près de	le
JACQUET Antoine	Renaion	216 ^e	RI	† 69 Rhône	Verdun	09/03/1916
THEVENET	°30/03/1883 à Ste	216 ^e	RI	† 02 Aisne	Lyon hôpital	le
Antoine	Agathe La B	8 ^e	RAP	† 68 Haut-Rhin	compl. N° 9	20/03/1916
GONINDARD	°22/08/1877 à	98 ^e	RI	† 67 Bas-Rhin	Château-	le

Jean-Marie	Arthun	107°	RALH	† 80 Somme	Thierry	13/05/1916
DONNET Baptiste	°25/09/1876 à	30°	BCA	† 80 Somme	Willer	le
JETTE Annet dit	Epercieux St Paul	11°	BCA	† 80 Somme	Saulxures	13/06/1916
<i>Marius</i>	° 01/12/1892 à	3°	RMZT	† 80 Somme	Herbécourt	le
ESSERTEL Jean	Saint Etienne	230°	RI	† 55 Meuse	Etinehem	23/06/1916
ESSERTEL	°10/08/1886 à				Maurepas	le
Antoine	Arthun				Leforest	15/07/1916
MERLE Pierre	° 31/07/1891 à				Verdun	le
MICHEL	Arthun					14/08/1916
Guillaume	° 10/09/1894 à					le
	Arthun					16/08/1916
	° 29/08/1891 à					le
	Arthun					12/09/1916
	° 03/04/1887 à					le
	Arthun					24/10/1916

1917 (2 soldats)

FECHE Antoine	°13/10/1881 à	16°	RI	† 02 Aisne	Saint-Quentin	le
POYET Joseph	Arthun	4°	RCA	† Grèce	Salonique	13/04/1917
	°29/04/1889 à					le
	Trelins					01/09/1917

1918 (3 soldats)

DUIVON Petrus	°21/05/1894 à	70°	RI	† 60 Oise	Compiègne	le
BEC Jean	Arthun	279°	RI	† 77 Seine-et-	Meaux	05/06/1918
FORESTIER	°18/03/1897 à	16°	RAC	Marne	Arthun	le
Philippe	Arthun			† 42 Loire		02/08/1918
	°02/03/1888 à					le
	Leigneux					06/10/1918

1919 (1 soldat) et 1924 (2 soldats reconnus MPLF non-inscrits sur le Monument Aux Morts)

PAGE Georges	°25/09/1895 à Saint	66°	RA	† Hongrie	Palanka	le
MERLE Gabriel	Etienne		RI	† 42 Loire « <i>des</i>	Arthun	12/01/1919
	°01/09/1888 à	52°		<i>suites de la</i>		le
MICHEL Benoît	Arthun		RI	<i>Guerre</i> »	Arthun	18/07/1924
		16°		† 42 Loire « <i>des</i>		
	°19/03/1874 à			<i>suites de la Guerre</i>		1924
	Nollieux			»		

Commémoration du 11 novembre



Plus nombreux que parfois, les arthunois sont venus le 11 novembre assister à la commémoration du centenaire de la déclaration de la 1^{ère} guerre mondiale et accomplir ainsi le devoir de mémoire. Pour que les 28 soldats d'Arthun morts au champ d'honneur et tombés pour notre liberté ne soient jamais oubliés.

« Soldats, vous êtes marqués sur nos monuments, gravés à jamais, nous vous remercierons éternellement ».

De nouvelles familles étaient présentes avec de très jeunes enfants aux côtés de la municipalité, des porte-drapeaux et des aînés.



Les enfants étant répartis sur trois écoles du RPI, il est difficile de les rassembler en dehors de l'école, pour qu'ils puissent intervenir par des lectures ou des chants (ce qu'ils aiment bien faire). Mais leur présence est déjà très importante et pleine de sens.

Caël HADJ BOUGUERRA – 10 ans – a mis tout son cœur dans la lecture du poème d'Arthur RIMBAUD « Le Dormeur du Val ».

« Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine, tranquille, il a deux trous rouges au côté droit »



Les parents qui souhaiteraient intervenir pour que les enfants prennent part activement lors des commémorations seraient les bienvenus.

Pour cela contacter :

La mairie : 04 77 24 60 21

Marie Claude THEVENET : 04 77 24 65 24



Les Tranchées à Verdun



SOU DES ECOLES RPI ARTHUN, BUSSY ALBIEUX, SAINT SIXTE



Depuis de nombreuses années, cette association (loi 1901 à but non lucratif) permet aux parents d'Arthun, de Bussy-Albieux et de Saint Sixte, de se connaître, de se rassembler, de se rencontrer et de se mobiliser pour permettre de récolter des fonds afin de répondre favorablement aux demandes de financement de projets scolaires organisés par les enseignants.



A la rentrée 2014, le conseil d'administration et le bureau ont été renouvelés.

Présidente : Caroline DERORY (Bussy Albieux)

Vices-présidents :

Marie Hélène ARCHIMBAUD (Arthun)

Christelle JACQUET (Bussy Albieux)

Alexis GEUMETZ (Saint Sixte)

Trésorière : Christelle REY (Arthun)

Vice trésorier : Thierry SOUCHON (Bussy Albieux)

Secrétaire : Stéphanie VENET(Arthun)

Vice-secrétaire : Isabelle CLAIRET(Arthun)

Les membres du conseil d'administration sont :

Florence **Feron** (Bussy Albieux), Brigitte **Derory** (Arthun), Stéphanie **Georges Thomas** (Saint Sixte), Pierre **Latuille** (Bussy-Albieux), Isabelle **Macquet** (Saint Sixte), Fabienne **Papon** (Bussy-Albieux) et Marilyne **Grivot** (Saint Sixte).

Le sou fonctionne grâce :

- aux bénéfices de ses manifestations : vente de brioches (mi-octobre sur les 3 communes), loto (dernier week-end de janvier) et vide grenier (mi-mai),
- aux cotisations des parents d'élèves,
- aux subventions municipales.



L'association finance :

- la fête de Noël avec spectacle et distribution de petits cadeaux et de friandises,
- la fête de l'école avec spectacle des enfants,
- les projets, les transports et les sorties organisées par les enseignants,
- les abonnements,

Sur l'année scolaire 2013-2014, elle a participé aux projets des classes à hauteur de 10 000 € : séjour moyen âge, création d'un diapo-conte, sorties à la journée : volerie du Forez, musée Alice Taverne, abonnement pour les classes, séances d'escalade, intervention de la croix rouge, sorties Usep....

Aujourd'hui, comme hier et demain, la force de l'association dépend de l'engagement des parents d'élèves mais plus généralement de la participation de chacun d'entre vous aux manifestations organisées pour collecter des fonds. **Aussi nous vous invitons à nous rejoindre :**

- le **31/01/2015 à Saint Sixte pour le loto** (carte en prévente dès la mi-décembre auprès des enfants).
- le **17/05/2015 à Bussy Albieux pour le vide grenier**.

Vous avez envie de nous rejoindre ?

Vous serez toujours les bienvenus au sein de notre association où règne une ambiance chaleureuse !

FNACA ARTHUN – BUSSY ALBIEUX

Manifestations en 2014

En janvier : choucroute et galette des rois à Marcilly-le-Chatel.

19 mars : fin de la guerre d'Algérie. Cérémonie à la stèle place du 19 mars 1962 à Arthun suivie d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes puis repas à Sail sous Couzan.

Les 8 mai et 11 novembre : nous sommes toujours présents au monument aux morts avec notre drapeau.

Juillet : Pique-Nique à Baffy.



Septembre : sortie grenouilles au restaurant à Mizérieux.

18 novembre : assemblée générale à la salle de réunion de Bussy Albieux.

Décembre : nous participons au Téléthon.

Nous remercions les deux communes pour les subventions qui sont allouées chaque année.

Le bureau reste inchangé :

Président : Marius VILLE
Vice-Président : Claude DURRIS
Secrétaire : Georges VIAL
Trésorier : Jean GRANGE
Trésorier adjoint : Albert POYET

Marius VILLE

CLUB DU 3^{ème} AGE « LES GENS HEUREUX »

Malgré le peu de participants, notre club continue et chaque jeudi, nous nous rencontrons pour jouer à la belote et passer un agréable après-midi. Les personnes qui seraient intéressées peuvent nous rejoindre, elles seront les bienvenues.

Marius GERIFAUD

LA BOULE ARTHUNOISE

Composition du bureau :

Président : BRITZ Daniel

Secrétaire : FOURNIER Olivier

Trésorier : MERLE Gabriel

Nous jouons tous les vendredis à partir de 16 h 30.

Toute personne intéressée par la Boule Lyonnaise peut nous rejoindre.



Sortie à Frontenas dans le Beaujolais le 17 mai 2014.

Retour de l'Amicale de Frontenas convenue à mi-mai 2015 sur Arthun.

TENNIS CLUB D'ARTHUN

SAISON 2014



Pour la saison 2014 l'effectif du tennis club compte 27 adultes, 6 jeunes et 4 enfants. Soit une légère baisse par rapport à la saison 2013.

Stage initiation tennis :

Cette année le stage initiation enfants aurait dû se dérouler début juillet mais faute de participants il n'a pas eu lieu. Cela fait trois années de suite que nous essayons de mettre en place des stages sans aucun succès. Nous ne renouvelerons pas l'expérience l'année prochaine.



Tournoi 2014

Il a eu lieu sur 2 week-ends avec des finales qui se sont déroulées le 6 juillet avec 12 femmes, 17 hommes et 13 doubles. En voici les résultats :



En simple homme : **Florian TUINON** l'emporte face à **Cyril GAILLARD**.

En simple femme : **Angélique VALLIER** gagne

contre **Sophie AYMARD**.

En double mixte : **Nathalie JACQUET** et **Fred DUPUY** l'emportent sur **Christelle BRUNO** et **Jérôme BRUNO**.



Le barbecue du samedi soir a réuni 50 participants dans une ambiance festive à la salle des fêtes d'Arthun.

Tarifs 2014

- 🚩 Couple : **27 euros**
- 🚩 Adulte : **18 euros**
- 🚩 Enfants moins de 12 ans : **5 euros**
- 🚩 Etudiant et enfant de 12 à 18 ans : **12 euros**
- 🚩 Troisième enfant gratuit si carte adulte prise.
- 🚩 Ticket horaire : **2 euros**
- 🚩 Clef : **10 euros**



Retrait des cartes d'adhérent auprès de Josiane PLANE (Tél : 04 77 24 60 90).

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés lors de la

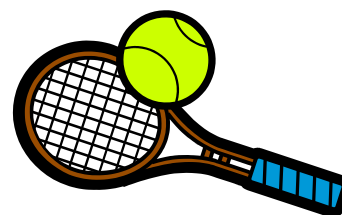
prochaine assemblée générale qui aura lieu courant Mars 2015.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Olivier JACQUET au 06-73-35-79-91 ou Yves PLANE au 04-77-24-60-90.

*Manifestations 2015 tournoi du club (premier week-end de juillet)

Bureau du Tennis Club :

- Président :** Olivier JACQUET
- Vice-président :** Yves PLANE
- Trésorière :** Angélique VALLIER PELARDY
- Secrétaire :** Nathalie JACQUET
- Membres actifs :** Josiane PLANE, Daniel VALLIER, Jean Christophe DUCLOS, Xavier TRICAUD



COMITE DES FETES LES ARTS'THUNOIS

Le Comité des Fêtes lance un appel pour un **renouvellement de bureau**. Et oui nous aimerions bien passer la main à d'autres personnes qui pourraient amener des **idées nouvelles, d'autres animations** dans le village et tout ce que cela comporte. Pour cela nous vous donnons rendez-vous **le 6 février 2015 à 20 h 30 à la salle de réunion de la commune** pour l'**Assemblée Générale** du comité des fêtes et d'animations.

A cette occasion nous partagerons le verre de l'amitié accompagné de bugnes. **Nous comptons sur vous...**

Je voudrais aussi remercier les jeunes qui nous ont aidés à porter les brioches pour la Fête Patronale ainsi que le groupe qui est venu chanter pour le marché de la création. (Le grenier du bonheur)

Chantal PIGNARD BOURGEY

Calendrier des manifestations 2015

Théâtre AMATHEA	21 et 22 mars 2015
Marche de BITERNE	19 avril 2015
Troc'plantes	26 avril 2015
Fête de la musique	21 juin 2015
Fête patronale	22 et 23 août 2015
Marché de la création	13 décembre 2015



Rencontres Amitié Loisirs

Amitié – Loisirs – Convivialité trois mots qui vont très bien ensemble. Elles sont une quinzaine de dames, toutes générations, à les pratiquer avec bonheur le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois sous la responsabilité de **Simone PIGNARD** et **Marie-Thérèse CHARBONNIER**. Elles rejoignent la salle de réunion dont elles apprécient le confort douillet.

De 14 h à 17 h, elles profitent de cette douce quiétude, pour s'adonner au plaisir du tricotage, du crochet, de l'aiguille et autre, tout en papotant et échangeant leurs idées. Le monde leur appartient.

Il en résulte de belles écharpes, des pulls, des chaussettes, des chaussons, des mitaines, le tout plein d'originalité. Et puis elles confectionnent de la jolie layette destinée aux enfants mort-nés. Elles envoient leurs travaux à l'association stéphanoise LOU-ANGE qui les fait parvenir aux hôpitaux parisiens. La beauté du vêtement pour adoucir un peu la peine de la maman.

Sortir de chez soi, mettre leurs connaissances en commun, c'est le fil conducteur de l'Association.

Sans oublier le plaisir du partage, lors du goûter qu'il revient à chacune de préparer. Une bonne façon de terminer la soirée en attendant la prochaine.

Marie Claude THEVENET



Groupe Tarot

Notre équipe regroupant treize personnes d'Arthun et des environs se retrouve **deux fois** par mois le 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois afin de passer une soirée conviviale.

Le Groupe Tarot fonctionne toute l'année.

Si des personnes désirent nous rejoindre c'est avec plaisir que nous les accueillerons, il vous suffit de contacter **Monique Vial** au **04.77.24.61.67**.

ADMR, QUI SOMMES NOUS ?

Présents depuis 1945 dans la Loire, nous sommes implantés sur plus de 330 communes, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine.

La présence de 34 sites de proximité dédiés à l'accueil du public sur le département permet une continuité du service.

L'A.D.M.R c'est 60 Associations locales qui ont employé plus de 1400 salariés en 2012, pour aider plus de 10.000 foyers.

L'A.D.M.R de la Loire c'est une multiplicité des services « Aide à la vie quotidienne, famille, personnes âgées, handicapées ou malades, garde d'enfants »

Un service de téléassistance, ainsi qu'un service qualité de vie « ménage repassage entretien de la maison » pour tout public.



La certification qualité AFNOR et le Label qualité Loire obtenus en 2012 garantissent la performance, la fiabilité, la rigueur et le sérieux du service que nous offrons.

N'hésitez pas à contacter la Maison des Services à BOEN au 04.77.96.23.60 ou pour Saint-Agathe-la-Bouteresse M. Jean-Paul Roux 04.77.24.04.98

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Une équipe essentiellement féminine composée de cinq membres du conseil municipal. **Josiane BALDINI**, premier magistrat, en est la Présidente aux côtés de **Corinne FRANC**, **Chantal PIGNARD BOURGEY**, **Marie Thérèse RAJOT**, **Marie Thérèse THEVENET** plus quatre membres extérieurs : **Brigitte DERORY**, **Marie Françoise FOURNEL**, **Geneviève GAUMON** et **Chantal TOUNSI**.



La principale manifestation concerne le repas offert aux aînés. Tout administré titulaire de ses 70 printemps y est convié. Pour ceux qui pour de multiples raisons ne peuvent y assister, il reste le choix du colis pour Noël. Ce qui est l'occasion d'une visite de courtoisie par les membres porteurs du colis, la visite étant parfois plus importante que le cadeau.

Ainsi, le samedi 27 septembre 2014, sous une météo hyper clémente, ce sont 47 arthunoises et arthunois dont 36 bénéficiaires du traditionnel repas offert, ainsi que 3 accompagnants familiaux et 7 membres du CCAS qui rejoignirent Montverdun.

Certains d'entre eux montèrent jusqu'au Prieuré « Joyau du Forez » depuis 12 siècles. Ils bénéficièrent de la visite guidée offerte par les Amis du Pic et reçurent la visite amicale de Michel BRUN, premier magistrat de Montverdun.



Tous furent accueillis au restaurant « Le Saint Porcaire » où une belle table les attendait et où le chef Julien avait mis tout son talent au service d'un repas festif qui fut apprécié de tous.

Puis Edith, maîtresse des lieux, invitait les aînés à chanter et à danser. Josiane BALDINI, maire et présidente du CCAS répondit à la proposition et entonna « La vie en rose » et « Mon amant de Saint Jean ». Quelques couples ne résistèrent pas à la « dansette ». Certains conclurent avec la question : « quand est-ce qu'on recommence ? »

Marie Claude THEVENET



ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS D'ASTREE

La nouvelle assemblée communautaire est composée désormais de 38 délégués titulaires (contre 55 auparavant) et de 9 délégués suppléants (au lieu de 30)

Président et Vice Présidents :

Président : Pierre DREVET, maire de Sainte-Agathe-la-Bouteresse
 1^{er} Vice-Président : Thierry GOUBY, maire de Marcilly-le-Châtel
 2^{ème} Vice-Président : Pierre Jean ROCHETTE, maire de Boën-sur-Lignon
 3^{ème} Vice-Président : Bernard MIOCHE, maire de Leigneux
 4^{ème} Vice-Président : Christine DAVAL, adjointe à Sail-sous-Couzan

Bureau Communautaire :

Ailleux :	Jean Marie MULTEAU
Arthun :	Josiane BALDINI
Boën sur Lignon :	Pierre Jean ROCHETTE, Marie-Ange DAVENET
Bussy Albieux :	Bernard VIAL
Cezay :	Hubert COUDOUR
Débats Rivière d'Orpra :	André BARTHELEMY
Leigneux :	Bernard MIOCHE
L'Hôpital Sous Rochefort :	Dominique GUILLIN
Marcilly le Châtel :	Thierry GOUBY, Danie PERRIN
Marcoux :	Pierre VERDIER
Montverdun :	Michel BRUN
Sail sous Couzan :	Ludovic BUISSON, Christine DAVAL
Saint Etienne le Molard :	Daniel CHARLIN
Saint Laurent Rochefort :	Gilles THOMAS
Saint Sixte :	Philippe ESSERTEL
Sainte Agathe la Bouteresse :	Pierre DREVET, Patrice CHAZELLE
Sainte Foy Saint Sulpice :	Jean Louis PONTUS
Trelins :	Roland DURRIS

FOURRIERE ANIMALE

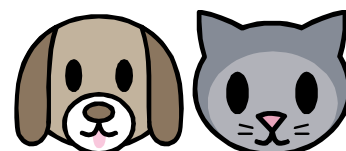
Monsieur Stéphane DAVIM – domaine des Mûriers – route de Chartres 42130 St Etienne le Molard

Téléphone : **04 77 97 47 52** Portable : **06 60 15 96 23**

Les chiens, chats errants, reptiles.... seront capturés par la fourrière à la demande de la commune.

Référents fourrière pour la commune d'**Arthun** :

Marie Claude THEVENET : 04 77 24 65 24 ou **Alain BILLET** : 04 77 24 63 59



DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE LA PRESLE A ARTHUN

ETE

Lundi de 9h à 12h et 14h à 18h30

Mardi, mercredi, jeudi de 14h à 18h30

Vendredi et samedi de 9h à 18h
(sans interruption)

HIVER

Lundi et mercredi de 13h30 à 17h30

Vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

(modifications des horaires au changement d'heure légale)

Tél : 06 07 23 82 13

(notamment pour les gros apports)

LES CONTENEURS DE COLLECTE DU TEXTILE

Un **conteneur** est installé sur la **commune d'Arthun**, place de l'Ancienne Gare, à **côté du point d'apport volontaire en verre**.

En partenariat avec « le Relais » les conteneurs mis en place ont pour objet de collecter tous les vêtements homme, femme, enfant, le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux, etc.) ainsi que les chaussures ou la maroquinerie. Les objets doivent être déposés dans des sacs.

Sans compter les conteneurs présents sur les parkings des grandes surfaces boënnaises, 8 autres conteneurs sont en place sur le territoire intercommunal : 2 à la déchèterie de La Presle, 1 vers la salle des fêtes de Marcilly le Châtel, 1 à La Fabrique sur la placette le long de la RD1089, 1 face au cimetière de Sainte Agathe la Bouteresse, 1 à Montverdun en direction de Mornand, 1 à St Etienne le Molard vers la salle des fêtes et 1 à Sail sous Couzan sur la place de la mairie.

Les consignes de tri



ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu à **ARTHUN** tous les **vendredis après-midi**. Les bacs à ordures ménagères doivent être sortis avant midi. Le tri sélectif est collecté le même jour en **semaines impaires**.

Les récipients de collecte doivent être **remis le plus rapidement possible** après le passage du camion de collecte.

Les propriétaires des récipients de collecte sont responsables des accidents pouvant résulter de leur présence sur la voie publique.

Les sacs de déchets ménagers présentés lors de la collecte ne seront pas collectés. Ils doivent être mis obligatoirement dans le bac.

Le couvercle des récipients devra obligatoirement être fermé pour permettre la bonne exécution des opérations de levage/vidage.

EMBASSEUR DU TRI

Thierry ROGER

Communauté de Communes du Pays d'Astrée
17 rue de Roanne – BP1 -42130 BOËN SUR LIGNON

@ : ambassadeurtri-pays-astree@orange.fr

tel : 04 77 97 79 00 - tel : 06 47 23 48 05

24/12/2013	Loéva BRUEYRON	La Terrière
07/03/2014	Tyméo VIAL	Le Bourg
01/04/2014	Gaëtan BONAMOUR	5 Lotissement de Beauvoir
10/10/2014	Noha Mathieu PONCHON	Le Bourg
15/10/2014	William Cédric Thomas GIRARD	Les Trouillères
23/11/2014	Pierre Lenny PLANET REBOIS	Chez Meynet

17/05/2014	Aurélien BLANC, décolleteur et Sabrina Odile LAPENDRY, opératrice de production domiciliés 19 domaine de Beauvoir
05/07/2014	Délio FRADEL, artisan et Aurélie SIGNORET, aide soignante, domiciliés Baloye

27/01/2014	Georgette Nelly Lydie LOMBARD veuve DUPONT	95 ans	Le Pied du Mont
11/09/2014	Renée Marie Josette THIOLIER épouse MERLE	55 ans	Baloye
12/10/2014	Micheline Marie MICHEL épouse TURPIN	82 ans	Châtel

08/02/2014	Lorys COMMEAT, né le 02 août 2013, fils de Gilles et Nathalie COMMEAT, domiciliés 2 lotissement de Beauvoir
06/07/2014	Jules CHAZELLE, né le 11 août 2013, fils d'Anthony et Stéphanie CHAZELLE, domiciliés Chez Meynet

Domaine Equestre du Solat

Pension - Elevage

Equitation de Tradition Française

Tél : 06 86 83 72 18

Web: domaine-du-solat.com

Intermarché
BOËN

A VOTRE SERVICE

8h30 - 19h15 du Lundi au Samedi
8h30 - 12h00 Le Dimanche

ZA de Giraud - 42130 BOËN

Tél. 04.77.97.38.80

24h/24 **laverie** **Giraud 2x24h**

31 janvier 2015	Loto Salle des Fêtes Saint Sixte	Sou des Ecoles RPI
21-22 mars 2015	Théâtre troupe « AMATHEA »	Comité des Fêtes
19 avril 2015	Marche de Biterne	EOVI
26 avril 2015	Troc'Plantes	Comité des Fêtes
17 mai 2015	Vide Grenier à Bussy Albieux	Sou des Ecoles RPI
21 juin 2015	Fête de la Musique	Comité des Fêtes
26 juin 2015	Fête de l'école à Arthun	Sou des Ecoles RPI
22 et 23 août 2015	Fête Patronale, Vide grenier	Comité des Fêtes
13 décembre 2015	Marché de la création	Comité des Fêtes

*L'ensemble du conseil et du personnel municipal
vous souhaitent à tous une bonne année 2015*



GARAGE SORLON

RENAULT **DACIA** **VENTE VÉHICULES**
neufs et occasions

MÉCANIQUE - CARROSSERIE
toutes marques

RENAULT Z.E.

Tél. 04 77 24 04 71

LOCATION DE VÉHICULES

42130 STE-AGATHE-LA-BOUTERESSE
www.garage-sorlon.com

AB
AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

**MANGEONS
NATUREL**

**DOMAINE
DES GRANDS PRÉS**

42130 ARTHUN (LOIRE)

FERME BIOLOGIQUE DEPUIS 2002

**CHAQUE PREMIER SAMEDI DU MOIS
VENTE DIRECTE DE VIANDÉ BOVINE
A LA FERME DE 8H À 20H**

Pour vos commandes :
Courriel : domaineblo@wanadoo.fr
Tél / Fax : 04 77 24 62 98
Portable : 06 87 06 12 67



TRAVAIL AVEC LA CUREUSE DE FOSSE



FETE PATRONALE DU DIMANCHE 24 AOUT 2014

Directeur de la publication : Josiane **BALDINI**. Comité de composition et de vérification: Vincent **VERNIN**, Marie-Claude **THEVENET**, Marie Thérèse **RAJOT**, Corinne **FRANC**. Rédaction partie historique : Marie-Claudette **MERLE-THEVENET**.

Imprimé par IPM – MONTBRISON Tirage en 290 exemplaires.